

Partenariat de voisinage avec le Royaume Hachémite de Jordanie 2015-2017

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



Partenariat de voisinage avec le Royaume Hachémite de Jordanie 2015-2017

Toute demande de reproduction ou de traduction de tout ou d'une partie de ce document doit être adressée à la Direction de la communication (F 67075 Strasbourg ou publishing@coe.int). Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée au Bureau de la DG Programmes.

Couverture et mise en pages : Service de la production des documents et des publications (SPDP), Conseil de l'Europe

Photos : Conseil de l'Europe

© Conseil de l'Europe, avril 2015
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Introduction

La politique de voisinage du Conseil de l'Europe

Lors de sa 121^e Session tenue le 11 mai 2011 à Istanbul, le Comité des Ministres a approuvé les propositions formulées par le Secrétaire Général concernant la politique du Conseil de l'Europe (CdE) à l'égard de son voisinage immédiat, dont l'objectif est de promouvoir le dialogue et la coopération avec les pays et les régions situés à proximité de l'Europe qui expriment la volonté de coopérer avec le CdE, sur la base des valeurs communes de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit. De plus, le Comité des Ministres a invité le Secrétaire Général à élaborer des plans d'action pour la mise en œuvre de cette politique.

La politique du CdE à l'égard des régions voisines s'adresse à un pays donné, à sa demande. Conçue pour des partenaires de l'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et de l'Asie centrale, elle fixe les trois objectifs suivants :

- ▶ faciliter la transition politique démocratique dans les pays concernés ;
- ▶ contribuer à promouvoir une bonne gouvernance en se fondant sur la protection des droits de l'homme et de l'État de droit ; et
- ▶ consolider et étendre l'action régionale du CdE en ce qui concerne la lutte contre les menaces transfrontalières et mondiales.

La politique a été mise en œuvre en partenariat étroit avec l'Union européenne (UE), d'après les modalités approuvées par le Comité des Ministres du CdE, en particulier ses deux composantes clés :

- ▶ le *dialogue de coopération avec le voisinage*, effectué au niveau politique ; et
- ▶ les *priorités de coopération avec le voisinage*, qui définissent des activités spécifiques à mener dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit.

Le document « Partenariat de voisinage avec le Royaume Hachémite de Jordanie 2015-2017 » a été approuvé par le Comité des Ministres du CdE le 4 février 2015. Le document pour le Partenariat de voisinage est divisé en deux parties, à savoir :

PARTIE I – Le dialogue politique renforcé
PARTIE II – La coopération.

La première partie, sur le dialogue politique renforcé, ouvre de vastes perspectives de dialogue entre le CdE et les autorités jordaniennes, qui vont du dialogue stratégique de haut niveau avec le Secrétaire Général du CdE et le Comité des Ministres, sur les thématiques

inscrites à l'agenda bilatéral et les questions politiques d'intérêt commun à des consultations plus techniques sur la mise en œuvre du Partenariat de voisinage.

La deuxième partie du document porte spécifiquement sur les priorités en matière de coopération définies lors des discussions entre le CdE et les autorités nationales jordaniennes concernées.

Objectifs de la coopération

Le principal objectif de la coopération entre la Jordanie et le Conseil de l'Europe (CdE), conformément à la politique du CdE à l'égard de son voisinage immédiat, est d'apporter une assistance à la Jordanie lors du processus de changement démocratique en cours, en l'aidant à relever les défis en matière de droits de l'homme, d'État de droit et de démocratie, et notamment :

- ▶ à consolider les résultats de la coopération mise en œuvre depuis 2012 dans le cadre des « Priorités de Coopération avec la Jordanie 2012-2014 » et à lancer de nouveaux domaines de coopération cadrant avec les priorités des réformes nationales, conformément à l'approche fondée sur la demande, dans les domaines d'expertise du CdE ;
- ▶ à faciliter la création d'un espace juridique commun entre l'Europe et la Jordanie, en incitant la Jordanie à demander l'adhésion aux conventions clés du CdE ouvertes aux États non membres dans le respect des procédures décrites dans les conventions concernées et en encourageant l'harmonisation de la législation jordanienne avec les normes européennes et internationales ;
- ▶ à soutenir, selon les besoins, l'élaboration et la mise en œuvre effective de nouvelles lois conformes aux normes européennes et internationales ;
- ▶ à soutenir la mise en place et le fonctionnement effectif d'institutions des droits de l'homme et de nouvelles structures de gouvernance ;
- ▶ à renforcer la présence de la Jordanie au sein des instances du CdE (Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)) et à encourager sa participation à d'autres structures du CdE selon les besoins.

Le présent cadre de coopération est un outil stratégique flexible et dynamique qui définit les priorités de la coopération entre la Jordanie et le CdE pour la période 2015-2017. Les principaux domaines de coopération présentés ont été identifiés lors de consultations de haut niveau et de consultations techniques détaillées entre les autorités jordaniennes concernées et le CdE.

Des consultations ont également été organisées avec d'autres organisations internationales – l'Union européenne (UE) en particulier, principal partenaire de l'action du CdE en Jordanie – et avec des acteurs bilatéraux, afin de garantir une approche coordonnée. Les domaines de coopération prioritaires visent ainsi à développer les synergies entre tous les acteurs concernés pour éviter les doublons.

La mise en œuvre d'activités prévues dans le cadre du document pour le Partenariat de voisinage a déjà démarré, notamment dans le cadre du Programme conjoint UE-CdE « Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée » (Programme Sud II, 2015-2017) et le Programme conjoint UE-CdE « Soutien aux autorités jordaniennes pour l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système judiciaire jordanien ».

Le Conseil de l'Europe et le Royaume Hachémite de Jordanie

Les relations entre le CdE et la Jordanie se sont renforcées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique

de voisinage établie en 2011 par le CdE, faisant de la Jordanie un partenaire privilégié dans la région.

En plus du dialogue fructueux de coopération de voisinage entre le CdE et les autorités jordaniennes et de la mise en œuvre réussie des priorités de coopération de voisinage pour la Jordanie en 2012-2014, le Comité des Ministres a estimé nécessaire d'insuffler une nouvelle dynamique aux relations avec ce pays, qui partage les valeurs des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie avec le CdE, au moyen d'un Partenariat de voisinage associant et combinant les deux piliers de la politique – dialogue politique et coopération –, conformément aux orientations définies à Istanbul en 2011. Le Partenariat de voisinage offre par conséquent un cadre de « dialogue politique renforcé » dont l'intensité pourrait refléter la qualité de la coopération entre la Jordanie et le CdE.

La Jordanie, qui avait toujours exprimé un intérêt pour consolider le dialogue et la coopération avec le Conseil de l'Europe, a accueilli favorablement l'initiative du Comité des Ministres qui ouvre des perspectives prometteuses pour l'enrichissement de ce Partenariat bilatéral mutuellement bénéfique.



Priorités de coopération

Droits de l'homme

Lutte contre la violence à l'égard des femmes

Le CdE s'attachera essentiellement à sensibiliser davantage les autorités jordaniennes compétentes et autres parties prenantes (société civile) à la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et à ses normes (voir également le domaine prioritaire «Création d'un espace juridique commun»).

Objectif général	Combattre la violence à l'égard des femmes en adaptant le cadre législatif, en garantissant une meilleure sensibilisation aux normes européennes et en intensifiant la prévention.
Résultats attendus pour 2015-2017	<ol style="list-style-type: none">1. Les autorités jordaniennes compétentes, les membres du parlement et la société civile disposent d'une bonne connaissance et compréhension des normes européennes pour combattre et prévenir la violence à l'égard des femmes et la violence domestique;2. Le cadre juridique relatif à la violence à l'égard des femmes est révisé conformément aux normes européennes et internationales dans ce domaine.
Partenaires	<i>Ministère des Affaires étrangères et des Expatriés, ministère de la Justice, Commission nationale jordannienne pour les femmes, Parlement, société civile.</i>

Promotion des droits des enfants et lutte contre la violence à leur égard

Les conventions du CdE dans ce domaine ont fait l'objet d'une présentation détaillée lors des séminaires organisés à cet effet. La Jordanie s'intéresse tout particulièrement à la protection des droits des enfants en tant que Partie contractante à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Objectif général	Renforcer les droits des enfants et leur protection contre toutes les formes de violence en adaptant le cadre législatif et en intensifiant la sensibilisation aux normes européennes
Résultats attendus pour 2015-2017	<ol style="list-style-type: none">1. Les autorités jordaniennes compétentes, les membres du parlement et la société civile disposent d'une bonne connaissance et compréhension des normes européennes relatives aux droits des enfants, s'agissant en particulier de la protection des enfants contre la violence, notamment sexuelle;2. Le cadre juridique relatif aux droits des enfants et en particulier à leur protection contre la violence, y compris sexuelle, est révisé et mis en conformité avec les normes européennes;3. Un groupe de travail interministériel est mis en place, avec l'aide du CdE, afin de mener une évaluation des besoins et de préparer un plan d'action sur une approche stratégique et intégrée concernant les droits des enfants et leur protection contre la violence, notamment sexuelle.
Partenaires	<i>Ministère des Affaires étrangères et des Expatriés, ministère de la Justice, Parlement, société civile, Conseil supérieur de la jeunesse, ministère de l'Éducation, ministère de la Planification et de la Coopération internationale.</i>

Lutte contre la traite des êtres humains

La convention pertinente du CdE a fait l'objet d'une présentation détaillée lors des séminaires organisés à cet effet.

Ces dernières années, la Jordanie a mis en place un cadre législatif et institutionnel en adoptant plusieurs mesures et lois : une loi sur la lutte contre la traite des êtres humains, un comité national de lutte contre la traite des êtres humains présidé par le ministère de la Justice et la stratégie nationale de lutte contre la traite des êtres humains. Le premier rapport du comité national susmentionné a été publié afin de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes concernées et des citoyens à cette question. Compte tenu de son expertise, le CdE pourrait soutenir la Jordanie dans ses efforts de lutte contre ce phénomène mondial en renforçant les capacités des instances chargées de combattre la traite des êtres humains et les compétences de leur personnel s'agissant d'identifier et de prendre en charge les victimes.

Objectif général	Renforcer les capacités nationales de lutte contre la traite des êtres humains, conformément aux normes européennes
Résultats attendus pour 2015-2017	<ol style="list-style-type: none">1. Une sensibilisation accrue des professionnels (institutionnels et de la société civile) impliqués dans la lutte contre la traite des êtres humains, en particulier par le biais d'un séminaire pour présenter les instruments du CdE en la matière ;2. Les capacités des acteurs institutionnels et autres sont renforcées au moyen d'actions de formation ;3. Un programme de travail est établi avec les autorités jordaniennes à partir d'une analyse des besoins en fonction de la situation du pays en matière de traite des êtres humains.
Partenaires	<i>Ministère de la Justice, ministère de l'Intérieur – service de la sécurité publique, ministère du Travail, ministère du Développement social, juges, procureurs, avocats, agents consulaires, société civile.</i>

État de droit

Indépendance et efficacité de la justice



Depuis le début de la coopération, la CEPEJ a préparé une évaluation du fonctionnement du système judiciaire jordanien, en se fondant sur un questionnaire renseigné par le ministère jordanien de la Justice, plusieurs visites d'experts et une réunion qui a permis de finaliser la première évaluation du système judiciaire jordanien accompagnée de recommandations spécifiques de mesures de coopération concrètes de la part de la CEPEJ. Ce rapport a été salué par les autorités judiciaires et les trois juridictions pilotes identifiées dans le cadre de ce programme (tribunal de première instance d'Amman, tribunal de première instance de Madaba, tribunal de la magistrature de Sahab). Les représentants de ces juridictions pilotes ont régulièrement participé, avec certains membres du ministère de la Justice, aux réunions de la CEPEJ.

Objectif général	Renforcer l'indépendance, l'efficacité et la qualité du système judiciaire, en améliorant les performances des tribunaux et en soutenant les réformes judiciaires et l'examen du cadre juridique à partir des normes européennes
Résultats attendus pour 2015-2017	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'efficacité du système judiciaire est améliorée grâce à la mise en œuvre des recommandations sur les performances des tribunaux, formulées par la CEPEJ, et le développement au sein de toutes les juridictions d'un système de données statistiques en tant qu'outil de gestion à usage interne pour les tribunaux; 2. La durée des procédures au sein des tribunaux pilotes est réduite grâce notamment à une meilleure utilisation des outils de la CEPEJ; 3. Le personnel judiciaire est mieux sensibilisé à la gestion des tribunaux, avec notamment le développement d'une culture de la gestion appropriée au niveau des juridictions, et en particulier la formation des juges, des procureurs et du personnel judiciaire, en se fondant sur les outils et la méthodologie du Centre Saturn de la CEPEJ; 4. Les particularités et difficultés des systèmes de notification et d'exécution en Jordanie sont analysées dans le cadre de leur évaluation globale; 5. La Jordanie participe sur une base régulière aux réunions de la CEPEJ et autres réunions apparentées (SATURN, etc.) et sollicite le statut d'observateur auprès de la CEPEJ.
Partenaires	<i>Ministère des Affaires étrangères et des Expatriés, ministère de la Justice, représentants des tribunaux et professionnels de la justice, société civile.</i>



Soutenir la réforme constitutionnelle, la rédaction d'une nouvelle législation ainsi que la mise en place de nouvelles instances de gouvernance et leur fonctionnement efficace

La Commission de Venise a soutenu la création de la Cour constitutionnelle avant même sa mise en place effective, en co-organisant une table ronde de présentation d'une instance constitutionnelle au Parlement jordanien. Ce premier événement a marqué l'engagement d'un dialogue constructif qui s'est traduit par la mise en œuvre d'un volet spécifique consacré à la justice constitutionnelle dans le cadre du programme conjoint « Soutien aux autorités jordaniennes pour l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système judiciaire jordanien » lancé en juillet 2013. L'appui de la Commission de Venise s'est avéré essentiel pour garantir un fonctionnement conforme aux normes européennes et internationales de cette instance de gouvernance. Il convient de souligner que grâce au soutien de la Commission de Venise, la Cour constitutionnelle a adhéré à la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle le 10 octobre 2013 et participera à son 3e Congrès à l'automne 2014 à Séoul. Elle fait également partie du réseau mis en place entre les cours constitutionnelles et la Commission de Venise : le Conseil mixte sur la justice constitutionnelle.

Au-delà du soutien apporté à la Cour constitutionnelle et qu'il convient de poursuivre, la Commission électorale indépendante a sollicité l'aide de la Commission de Venise dans le cadre de la réforme de la législation et de la pratique électorales. Par ailleurs, la Commission de Venise pourrait également assister la Jordanie dans d'autres domaines relevant de ses compétences, en particulier la réforme des mécanismes de protection des droits de l'homme (au travers notamment de la coopération avec l'institution du médiateur de la Jordanie).



Objectif général	Intensifier la coopération de la Commission de Venise avec la Cour constitutionnelle et élargir celle qu'elle entretient avec la Jordanie dans d'autres domaines (législation électorale, institution du médiateur)
Résultats attendus pour 2015-2017	<ol style="list-style-type: none"> 1. La Commission de Venise apporte son soutien à la rédaction de la législation pertinente, à la création de nouvelles instances de gouvernance démocratique, etc. (en coopération s'il y a lieu avec d'autres organes du CdE); 2. La Commission de Venise fournit un appui dans le cadre de la réforme de la législation et pratique électorales, s'agissant notamment de renforcer les capacités des commissions électorales à divers échelons; 3. La Jordanie participe activement aux réseaux de la Commission de Venise (comme le Conseil mixte sur la justice constitutionnelle); 4. La coopération entre la Commission de Venise et l'institution du médiateur est développée; 5. Un soutien est fourni afin de mettre sur pied une conférence régionale des administrations électorales.
Partenaires	<i>Cour constitutionnelle, Commission électorale indépendante, Médiateur, ministère de la Justice, Parlement.</i>

Création d'un espace juridique commun

La Jordanie a participé au Séminaire sur les procédures d'adhésion aux conventions du CdE ouvertes aux États non membres. Compte tenu de l'intérêt dont elle a fait preuve à l'égard de plusieurs conventions du CdE, un séminaire consacré aux conventions relatives à la lutte contre la corruption, le crime organisé et le terrorisme ainsi qu'à celles sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants a eu lieu l. Il convient de noter que les instruments juridiques afférents à ces domaines d'action figurent dans le plan d'action UE-Jordanie adopté dans le cadre de la Politique européenne de voisinage et entrent ainsi clairement dans les priorités identifiées entre l'UE et la Jordanie. D'autres conventions du CdE, par exemple la Convention sur la cybercriminalité (Convention de Budapest) ou la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (Convention CPT) sont susceptibles d'intéresser la Jordanie dans les années à venir, dans le contexte du programme de réformes. Il en va de même de la Convention du CdE sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique.

Objectif général	Encourager l'harmonisation progressive de la législation jordanienne avec les normes européennes et faciliter l'adhésion de la Jordanie aux conventions du CdE ouvertes aux États non membres
Résultats attendus pour 2015-2017	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les autorités jordaniennes compétentes, les membres du Parlement et la société civile disposent d'une bonne connaissance et compréhension des normes européennes et internationales dans les domaines clés en rapport avec le programme de réformes de la Jordanie, ce qui pourrait inciter le pays à demander son adhésion aux conventions du CdE; 2. Plusieurs nouveaux textes de lois sont élaborés dans le respect des normes européennes et internationales grâce aux conseils fournis par le CdE; 3. La Jordanie demande à être invitée à adhérer aux conventions du CdE dans les domaines clés.
Partenaires	<i>Ministère des Affaires étrangères et des Expatriés, ministère de la Justice, autres ministères compétents, Parlement, société civile.</i>

Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux



Une mission exploratoire du CdE s'est rendue à Amman en octobre 2014 dans le but d'évaluer les besoins en matière de lutte contre la corruption et de bonne gouvernance et de définir les domaines d'intervention envisageables pour l'assistance technique et un plan de travail pour les années à venir.

Objectif général	Promouvoir la bonne gouvernance et la prévention de la corruption et de la criminalité économique (ainsi que du blanchiment de capitaux) conformément aux normes européennes et internationales
Résultats attendus pour 2015-2017	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les capacités de coopération internationale et régionale (MENA) en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux sont renforcées ; 2. La réforme du cadre législatif et les actions de renforcement des capacités institutionnelles sont conformes aux normes européennes ; 3. Les capacités du système judiciaire et des services chargés de l'application de la loi sont améliorées grâce à une formation spécialisée sur les infractions liées à la criminalité économique ; 4. La diffusion des informations et le rôle de la société civile (notamment des jeunes et des femmes) dans la prévention de la corruption et la lutte contre ce phénomène sont renforcés.
Partenaires	<i>Commission de lutte contre la corruption et autres autorités en charge de la lutte contre la corruption et de la gouvernance, Unité de Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, Comité royal pour le renforcement du système national d'intégrité, ministère de la Justice, Conseil supérieur de la magistrature, Bureau de l'Audit, Parlement, partenaires régionaux – Réseau Arabe sur la lutte contre la corruption et pour l'intégrité (ACINET).</i>

Lutte contre la cybercriminalité

La Convention sur la cybercriminalité du CdE (Convention de Budapest) a été présentée en détail au cours de séminaires consacrés aux conventions. De par son expertise, le CdE est prêt à soutenir la Jordanie dans ses efforts pour lutter contre ce phénomène mondial en évaluant le cadre juridique national actuel afin de rapprocher la législation nationale des normes établies dans la Convention sur la cybercriminalité.

Objectif général	Renforcer les capacités nationales pour prévenir et lutter contre la cybercriminalité en reconsidérant le cadre législatif existant et en sensibilisant davantage aux normes internationales
Résultats attendus pour 2015-2017	<ol style="list-style-type: none"> 1. Des évaluations du cadre juridique pertinent sont menées afin de mettre la législation jordanienne en conformité avec les normes de la Convention sur la cybercriminalité ; 2. La Jordanie progresse dans la lutte contre la cybercriminalité par le biais de la coopération policière et judiciaire internationale ; 3. Les autorités jordaniennes compétentes, les membres du parlement et la société civile disposent d'une bonne connaissance et compréhension des normes de la Convention sur la cybercriminalité, ce qui pourrait inciter la Jordanie à demander à adhérer à cet instrument du CdE.
Partenaires	<i>Ministère des Affaires étrangères et des Expatriés, ministère de la Justice, ministère des Technologies de l'information et de la communication, Institut judiciaire de Jordanie, Parlement, société civile.</i>

Démocratie

Coopération interparlementaire

Les autorités jordaniennes assistent aux sessions de l'APCE à Strasbourg. L'octroi par l'APCE du statut de partenaire pour la démocratie au Parlement jordanien devrait intervenir au premier semestre 2015.

Dans le contexte de la demande de statut de partenaire pour la démocratie, le dialogue avec les autorités jordaniennes, et notamment le Parlement jordanien, s'est amplifié au cours de la dernière année. La Jordanie a également participé régulièrement aux activités régionales organisées par le CdE dans le cadre de sa coopération avec le voisinage, aux événements de l'APCE visant à promouvoir une meilleure compréhension du statut de partenaire pour la démocratie au sein des pays de la région.

Objectif général	Intensifier la coopération entre le Parlement jordanien et l'APCE
Résultats attendus pour 2015-2017	<ol style="list-style-type: none"> 1. La coopération entre le Parlement jordanien et l'APCE est renforcée, les représentants du Parlement jordanien participent activement aux sessions plénières et aux commissions de l'APCE, ainsi qu'aux conférences et séminaires spécialisés; 2. Les membres du Parlement jordanien ont une bonne connaissance des principales normes du CdE en matière d'État de droit, notamment sur des questions telles que l'efficacité et l'indépendance de l'appareil judiciaire, la lutte contre la corruption, la liberté d'expression/réglementation des médias, la lutte contre la discrimination, la protection des minorités et des groupes vulnérables dans la société et le renforcement de la démocratie et de ses institutions. De même, ils font état d'une bonne compréhension de certaines conventions du CdE relatives aux droits de l'homme (en particulier la CEDH, ainsi que celles liées à la violence à l'égard des femmes, aux droits des enfants et à la lutte contre la torture et la prévention de ce phénomène); 3. Sous réserve de l'octroi du statut de partenaire pour la démocratie au Parlement jordanien, la Jordanie enregistre des progrès substantiels dans le respect de toutes les principales exigences établies dans la Résolution sur la création d'un statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire.
Partenaires	<i>Parlement, ministère des Affaires étrangères et des Expatriés, ministère de l'Intérieur, ministère du Développement social, ministère de la Justice, ministère des Affaires politiques et parlementaires.</i>

Formation aux droits de l'homme, à l'État de droit et à la démocratie

En 2014, le CdE a organisé une première session pilote de formation aux droits de l'homme, à l'État de droit et à la démocratie: la « Venice Academy ». La formation avait pour objectif d'approfondir les connaissances des jeunes professionnels – représentants de divers ministères, instances gouvernementales, parlements, pouvoirs locaux et régionaux et société civile – de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie dans les domaines des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie. Il a été convenu d'associer d'autres pays, dont la Jordanie, à ce projet et de les inviter lors de la prochaine session de formation en 2015. La « Venice Academy » est organisée conjointement avec l'Inter-University « Centre for Human Rights and Democratisation » (EIUC) et la « Venice International University » (VIU) grâce au soutien financier de l'UE (Programme Sud) et de la Norvège (programme régional sur la violence à l'égard des femmes, y inclus les enfants). Ces activités de renforcement des capacités peuvent être répliquées à l'avenir dans la région.

Des représentants de la société civile jordanienne ont participé au séminaire régional organisé sous l'égide de l'École tunisienne d'études politiques en 2013 à Hammamet (Tunisie).

Objectif général	Permettre à des publics cibles (jeunes professionnels, acteurs de la société civile) d'approfondir et/ou d'acquérir les connaissances en matière de droits de l'homme, d'État de droit et de bonne gouvernance et permettre à des diplomates et fonctionnaires jordaniens d'acquérir une bonne compréhension des travaux du CdE, de ses programmes, conventions et politiques
Résultats attendus pour 2015-2017	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les jeunes professionnels de Jordanie sont formés et capables de mettre en œuvre les connaissances acquises dans le cadre des programmes de coopération avec le CdE; 2. Les professionnels formés sont à même de faire office de multiplicateurs et de transmettre leurs connaissances à d'autres; 3. Organisation d'un certain nombre de cours de formation et d'orientation pour les diplomates et fonctionnaires jordaniens sur les travaux du CdE, les programmes, conventions et politiques; 4. Des représentants de la société civile jordanienne établissent des contacts et échangent de bonnes pratiques avec des représentants de la société civile d'autres pays de la région et améliorent leurs compétences grâce aux activités organisées par une Ecole régionale d'études politiques.
Partenaires	<i>Ministère des Affaires étrangères et des Expatriés, ministère de la Justice, autres ministères compétents, Parlement, société civile.</i>

Mise en œuvre et évaluation

Toute une gamme d'outils du CdE sera utilisée, selon les besoins, pour garantir une bonne coopération, en particulier :

- ▶ les conventions du CdE ouvertes aux États non membres et plus généralement les normes du CdE dans les domaines prioritaires ;
- ▶ la solide expertise de plusieurs organes du CdE (comme les organes intergouvernementaux, l'Assemblée Parlementaire du CdE (APCE), la Commission de Venise, le Groupe Pompidou, le Centre Nord-Sud) ;
- ▶ les méthodologies élaborées au sein du CdE pour évaluer régulièrement et relever les défis « partagés » (comme le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe, la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ)).

Les méthodes de travail visant à mettre l'expertise du CdE à la disposition de la Jordanie comportent en particulier :

- ▶ un soutien pour évaluer le cadre juridique et institutionnel existant dans certains domaines et identifier les besoins et les mesures de suivi ;
- ▶ une assistance pour rédiger de nouveaux textes de loi, réviser la législation existante, mettre en place des institutions des droits de l'homme et de nouvelles structures de gouvernance fondées sur les normes européennes et internationales, les réseaux d'experts du CdE dans les principaux domaines prioritaires, les normes du CdE et les documents de référence ;
- ▶ le transfert de connaissances et de compétences sur des thèmes afin de renforcer les capacités nationales, y compris des formations spécialisées organisées à l'intention d'experts jordaniens ;
- ▶ la promotion d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre l'Europe et les pays partenaires du Sud de la Méditerranée bénéficiant de projets de coopération du CdE, ainsi qu'entre les pays de la région, et la création de réseaux formels et informels.

Chaque fois que nécessaire, des experts jordaniens concernés seront étroitement associés par exemple à la préparation des évaluations, notamment dans le cadre d'évaluations par les pairs. Cela permettra également de veiller à ce que les projets proposés soient adaptés aux besoins du pays partenaire.

Toutes les mesures appliquées dans le cadre du présent document viseront à garantir la durabilité. A cet

égard, une attention particulière sera accordée à des projets pilotes qui pourront ensuite être étendus, à la formation des formateurs, à la création de réseaux professionnels d'experts du CdE et de bénéficiaires jordaniens et au développement des capacités professionnelles et institutionnelles.

Les questions transversales feront également l'objet d'une grande attention, en particulier l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. A cette fin, des Lignes directrices spécifiques assureront que cette question est dûment prise en compte tant dans la planification que dans la mise en œuvre des activités. La mise en œuvre des activités correspondant aux priorités de coopération devrait par ailleurs faciliter, s'il y a lieu, la participation de la société civile. L'objectif sera également une mise en œuvre décentralisée des activités, afin de cibler un nombre accru de régions jordaniennes dans les activités de coopération, si approprié. Cela contribuera aussi à accroître la visibilité des activités de coopération et leur appropriation par les autorités nationales.

En vue d'optimiser ses efforts, et d'assurer la mise en œuvre des activités en coordination avec les partenaires nationaux et internationaux intervenant sur le terrain, le CdE étudie actuellement la possibilité d'établir une présence opérationnelle à Amman à compter de 2015. Des discussions ont été engagées à cet effet avec les autorités jordaniennes en vue de la conclusion d'un Mémoire d'accord.

Suivi de la mise en œuvre

Le suivi de la mise en œuvre du Partenariat de voisinage avec la Jordanie relèvera, au niveau du CdE, de la responsabilité du Comité des Ministres du CdE et notamment de son Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures (GR-EXT). Ce dernier sera régulièrement tenu au courant par le Secrétariat des progrès concernant les programmes et les projets. A cette fin, le Bureau de la Direction Générale des programmes préparera un rapport de suivi intérimaire à mi-parcours et un rapport d'évaluation final qui prendra dûment en considération l'évaluation conjointe réalisée par la Jordanie et le CdE dans le cadre du Comité de pilotage.

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Partenariat de voisinage avec la Jordanie seront effectués conjointement par le CdE et les autorités jordaniennes et respecteront les exigences et conditions fixées par les différents donateurs.



Partenaires

Le partenariat entre le CdE et l'UE, qui continue à être un partenaire clé, se poursuit dans la région du Sud de la Méditerranée, notamment dans le cadre du nouveau Programme conjoint Union européenne-Conseil de l'Europe «Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée» (Programme Sud II, 2015-2017).

Les priorités décrites dans le présent document seront également mises en œuvre par le biais de contributions volontaires d'autres partenaires et donateurs nationaux et internationaux. Des informations complémentaires sur les projets décrits sont disponibles auprès du Bureau de la Direction Générales des Programmes du CdE.

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE